



STAGES : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. Modalités d'inscription

Article 1.1. Inscription

En validant l'inscription à l'un de nos stages, vous adhérez aux conditions générales du MiaBW.

Les inscriptions aux stages se font obligatoirement :

- Par la Plateforme FAMIO en ligne (<https://www.famio.be>)
- Par le formulaire papier (si vous en faites la demande)

A la réception du paiement suivant votre inscription en ligne sur Famio, ce courrier de confirmation nominatif est envoyé par mail. Si vous ne recevez pas ce mail, veuillez prendre contact avec le secrétariat du musée. Les inscriptions en cours de semaine de stage sont déconseillées, mais restent possibles dans certaines conditions, si les circonstances le permettent et s'il reste de la place. Au tel cas, le prix du stage est revu au prorata (pour les stages comprenant des excursions, le tarif est recalculé en fonction des excursions restantes).

Article 1.2. Réductions

Les réductions, s'il y en a, apparaissent dans les publicités du musée et sur notre site web. Si aucune réduction n'est mentionnée dans nos canaux de communication officiels, c'est qu'il n'y a pas de réduction appliquée cette année. Une réduction accordée l'année précédente n'est pas automatiquement reconduite l'année suivante.

Article 2. Conditions de participation

Article 2.1. Droits et devoirs des enfants

Les enfants sont accueillis dans un environnement adapté et sécurisé. Chaque enfant doit pouvoir exprimer librement son avis sur l'activité ou son bien-être au sein du groupe. Nos archéologues-médiateurs sont à l'écoute de toute demande et pourront adapter les activités si nécessaire. Le

rythme de chaque enfant est respecté. Si un enfant fatigué (surtout pour la tranche d'âge 5-8 ans) éprouve le besoin d'un moment de repos durant une activité il pourra en bénéficier pour autant qu'il ne perturbe pas la bonne conduite des activités du reste du groupe.

Chaque stagiaire s'engage à respecter autrui (autres enfants et encadrants) ainsi que le matériel et les infrastructures à sa disposition. Tout acte de violence physique ou verbale et toute moquerie sont proscrits. Chaque encadrant veillera à promouvoir les valeurs de respect, de tolérance, d'entraide, de partage et de solidarité au sein du groupe. Nous insistons sur les règles élémentaires de politesse, de bienséance, de fair-play et de savoir-vivre. Pour les plus grands (8-15 ans), les téléphones restent dans les sacs pendant les activités. Les responsables du musée se réservent le droit de mettre fin au stage d'un enfant dont le comportement constitue un danger ou une entrave au bon déroulement des activités pour les autres participants. Le non-respect des règles énumérées ci-dessous entraînera, après avertissement auprès des parents/titulaires, une exclusion du stagiaire sans recours ni remboursement.

Article 2.2. Horaires et garderie

Les stages se déroulent du lundi au vendredi de 9h à 16h. Une garderie est organisée le matin dès 8h30 et le soir jusqu'à 17h00 pour un forfait de 10€ pour la semaine, à réserver au moment de l'inscription. Si nécessaire, il est également possible de bénéficier de la garderie sans réservation à raison de 1 € le matin avant 9h00 et/ou 2€ le soir après 16h00. Les parents s'engagent à respecter scrupuleusement ces horaires et seront particulièrement attentifs à ne pas dépasser l'heure de la garderie du soir. Une autorisation signée du(des) parent(s) est indispensable si l'enfant rentre seul ou avec une tierce personne à l'issue des journées de stage.

Article 2.3. Équipement et repas

Chaque enfant doit être muni d'une tenue adaptée aux conditions climatiques, ainsi que d'un sac à dos contenant son pique-nique froid pour le repas de midi, des collations et d'une gourde/d'une bouteille d'eau en quantité suffisante. En cas de mauvais temps ou de canicule, les activités données en extérieur seront peut-être écourtées mais maintenues dans la mesure du possible (sauf en cas de météo rendant les activités impossibles). En fonction de la météo, chaque enfant devra être équipé d'une casquette/chapeau, crème solaire et/ou d'un k-way et d'une paire de bottes marquées à son nom (conservées au musée durant la durée du stage). Pour les plus jeunes (5-8

ans) qui pourraient avoir des « accidents », nous vous demandons de prévoir des vêtements et sous-vêtements de rechange dans un sac nominatif qui reste au musée durant la semaine de stage.

Article 2.4. Déplacements

Certains stages nécessitent un déplacement (excursion). Celui-ci sera organisé par le MiaBW via un autocar.

Article 2.5. Langue

Les stages au musée se déroulent en français, sous l'encadrement d'animateurs francophones. Merci de bien en tenir compte au moment de l'inscription, pour le confort de tous. Nous accueillons avec plaisir les enfants bilingues pour autant qu'ils puissent comprendre *a minima* les explications et les directives et répondre aux adultes encadrant les activités dans un français compréhensible. S'il est impossible de communiquer avec un enfant qui refuse ou qui est incapable s'exprimer en français (surtout la tranche d'âge des 5-8 ans) et que cette barrière linguistique s'avère trop difficile à gérer au sein du groupe, le musée se réserve le droit de mettre fin au stage de l'enfant. Dans ce cas, un remboursement de seulement 50% du montant du stage sera accordé car le matériel et les consommables auront été achetés pour le nombre d'inscrits. Une somme de 20€ sera également retenue pour les frais de dossier.

Article 2.6. Age

Nous recommandons de respecter les limites d'âge - minimum et maximum - définies pour chaque stage. Mais chaque enfant grandit à son propre rythme. Si nous constatons que la tranche d'âge n'est pas respectée à l'inscription, notre équipe prend contact avec vous et nous discutons ensemble pour voir si l'âge de votre enfant constitue un frein à son inscription (autonomie, propreté, communication). Si tel est le cas, le musée se réserve le droit de refuser une inscription car l'enfant et son bien-être restent au centre de nos préoccupations. En cas d'insistance des parents, un jour « d'essai » peut être envisagé pour que l'équipe du musée juge en direct de l'aptitude ou non d'un enfant trop jeune à intégrer le stage. S'il est finalement jugé inapte ou trop difficile à gérer, un remboursement de seulement 50% du montant du stage sera accordé car le matériel et les

consommables auront été achetés pour le nombre d'inscrits. Une somme de 20€ sera également retenue pour les frais de dossier.

Article 2.7. Handicap et propreté

Enfants porteurs d'handicap (visuel, auditif, ...) ou de troubles du comportement/de l'attention/de l'apprentissage/autistiques : le musée accepte des enfants nécessitant un traitement particulier au cas par cas. Pour cela, merci de téléphoner au secrétariat afin d'en discuter avec notre équipe. Pour son bien-être, nous nous réservons le droit de ne pas inscrire l'enfant si nous ne sommes pas en mesure de nous en occuper et de l'accueillir dans les meilleures conditions au sein du groupe. En raison des infrastructures inadaptées, nous ne sommes pas en mesure d'accepter des enfants porteurs d'un handicap moteur. Pédiculose (présence de poux sur la tête) et maladies contagieuses : les enfants porteurs de poux ou de maladies contagieuses seront écartés. Ils pourront réintégrer le stage après accord de la direction et/ou accord médical. Propreté des plus petits : le musée se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant qui n'est pas encore propre.

Article 3. Paiement

Article 3.1. Tarif

Les prix affichés sur le site MiaBW.com et FAMIO.be sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le montant total dû est indiqué sur la page de confirmation de l'inscription et sur l'email de confirmation de l'inscription subséquente. Le prix de l'inscription comprend l'encadrement pédagogique, l'assurance, le matériel, les consommables, les locaux et les éventuels transports selon le stage choisi. Nous rappelons que le forfait garderie se réserve et se paie également à l'inscription. Nous vous invitons à payer le montant total de votre inscription par virement bancaire dès l'inscription, avec en communication le nom de l'enfant ainsi que le stage choisi. Toute inscription non payée dans les 20 jours précédant la semaine de stage fera l'objet de deux rappels par mail. En l'absence de réponse, alors les réservations seront annulées pour libérer les places au profit d'autres participants.

Article 3.2. Exclusion

Le musée se réserve le droit de ne pas accepter un enfant qui ne serait pas en règle de paiement pour son stage.

Article 4. Politique d'Annulation

Article 4.1. Annulation et absence en cas de maladie

Il est possible d'annuler votre inscription jusqu'à 7 jours ouvrables avant le premier jour de stage. Dans ces conditions, aucun frais de dossier ne vous sera demandé, et le montant du stage vous sera totalement remboursé. Passé ce délai, nous n'octroyons plus de remboursement car le matériel et les consommables seront achetés pour le nombre d'inscrits. En cas d'absence de plus de trois jours (consécutifs ou non), un remboursement partiel est envisageable au prorata des jours couverts par un certificat médical uniquement, diminué de 20€ de frais administratifs + une partie des consommables. Toute autre absence en cours de stage ne sera pas remboursée.

Article 4.2. Annulation de la part du MiaBW

Le musée se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Nous vous préviendrons par email ou par téléphone, au plus tard une semaine avant le début du stage. Nous vous proposerons, dès lors, une solution de remplacement. Si aucun changement n'est possible, l'intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

Article 5. Fiche santé

Il est OBLIGATOIRE de compléter la fiche santé pour chaque enfant inscrit à l'une de nos activités. Celle-ci est informatisée via la plateforme sécurisée FAMIO et complétée par vos soins au moment de l'inscription. Si vous avez procédé à une inscription via le formulaire papier (sur demande), merci de bien communiquer les informations de santé qui y sont demandées.

Article 6. Assurance

Article 6.1. Assurance corporelle et sécurité

L'assurance est comprise dans le prix d'inscription. L'enfant est couvert en responsabilité civile en cas de dommages corporels. Chaque encadrant aura accès aux coordonnées des enfants ainsi qu'à toute remarque/indication mentionnée dans son inscription. En cas d'accident, nous prendrons toutes les mesures de soins et de santé nécessaire auprès de votre enfant en bon père de famille. Les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement. Les parents/tuteurs légaux marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris. Nous vous remettrons les documents d'assurance à faire remplir par le médecin.

Article 6.2. Perte, vol et dégradation

Le musée décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets. Chaque enfant est tenu responsable de ses effets personnels. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, le musée ne pourra être tenu pour responsable de tels actes. Il est possible de récupérer un objet perdu au musée jusqu'au dernier jour de la période de stage ; passé ce délai, merci de contacter notre équipe afin de fixer un rendez-vous pour la restitution des effets personnels oubliés. Tous les vêtements ou chaussures non réclamés seront gardés comme réserve d'habits de rechange pour les futurs stagiaires du musée. Tous les objets non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.

Article 7. Attestations

Article 7.1. Attestations fiscales

Les attestations fiscales sont établies selon les années civiles. Celles-ci sont disponibles à la fin de l'année via la plateforme FAMIO. Les parents sont tenus de compléter les registres nationaux de leur(s) enfant(s) ainsi que de définir le bénéficiaire fiscal des attestations (nom, prénom, registre

national et adresse de domicile). Sans ces renseignements, la plateforme ne pourra pas vous fournir d'attestation valable.

Article 7.2. Attestations de mutuelle

Vous pouvez bénéficier d'avantages financiers auprès de votre mutuelle. A la fin du stage et après traitement administratif, vous recevrez un mail vous invitant à télécharger votre fiche de mutuelle directement sur la plateforme FAMIO via votre profil parent (opération possible pour les mutuelles les plus connues comme Partenamut, Mutualité Socialiste, Chrétienne, Neutre, ...)

Si votre mutuelle n'est pas traitée par FAMIO ou que vous faites le choix de passer par la voie papier, merci de nous remettre le document de mutuelle au début du stage (au plus tard le mercredi si possible), par mail ou en main propre en y indiquant préalablement le nom de votre enfant. Nous remettons en main propre (à vous ou à votre enfant) le document complété, cacheté et signé le dernier jour du stage. Toute attestation remise hors des délais impartis sera traitée selon les disponibilités du secrétariat. Nous ne renvoyons plus les attestations par courrier postal ou par mail. Merci de fixer un rendez-vous avec le secrétariat du musée pour venir faire compléter votre document sur place s'il n'a pas pu vous parvenir le dernier jour de stage.

Article 8. RGPD & données personnelles

Le RGPD vous donne le droit de donner votre consentement avant que nous puissions utiliser vos données personnelles. Ce consentement doit être explicite, spécifique, libre et éclairé. Nous enregistrons vos données personnelles afin de pouvoir assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de vos inscriptions à nos stages. La politique d'utilisation des données personnelles est disponible sur simple demande.

Article 9. Droit à l'image

Lors des stages du MiaBW, des photos sont fréquemment prises pendant les animations pour immortaliser les souvenirs et les partager avec vous via les réseaux sociaux du musée. Vous avez la possibilité d'accepter/refuser ce droit à l'image au moment de l'inscription via la plateforme FAMIO ou le formulaire papier.

**Musée d'interprétation
archéologique du Brabant wallon**
Château d'Hélécine, 2, Rue Armand Dewolf
1357 Hélécine
019/51 96 82 – 0479/75 70 31

Article 10. Contact

Notre secrétariat est disponible pour vous renseigner, écouter vos remarques & suggestions soit par mail (musee.archeo@brabantwallon.be) soit par téléphone (019/51.96.82). Il vous est également possible de joindre la direction au 0479/75.70.31. N'hésitez pas à d'abord faire vos remarques et/ou poser vos questions aux responsables du stage présents sur place, qui relayeront à qui de droit.